

Québec, le 19 décembre 2012

Monsieur Michael Applebaum  
Maire de Montréal  
Hôtel de ville  
275, rue Notre-Dame Est, Bureau 2.05  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Objet : Contrats de la Ville de Montréal en lien avec la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.**

Monsieur le Maire,

Pour faire suite aux discussions des dernières semaines entre le Conseil du Trésor et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, je vous confirme que les contrats apparaissant dans la liste qui nous a été transmise à cet effet seront assujettis à la loi n°1 et au processus d'habilitation à compter du 15 janvier 2013 conformément au décret adopté aujourd'hui par le Conseil des ministres.

Par ailleurs, en ce qui a trait aux autres contrats n'apparaissant pas à cette liste mais qui pourraient faire l'objet d'appels d'offres à brève échéance, je vous invite fortement à intégrer aux documents relatifs à tous ces futurs appels d'offres la clause suivante :

« En cours d'exécution du contrat découlant du présent appel d'offres, le gouvernement peut obliger le prestataire de services ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement à ce contrat à demander une autorisation de contracter auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les délais et selon les modalités particulières qu'il aura déterminés. »


...2

Cette clause vise à permettre au gouvernement, si requis, de prendre un autre décret en vertu de l'article 87 de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (2012, chapitre 25) afin d'obliger une entreprise partie à un contrat ou à un sous-contrat public à demander à l'Autorité des marchés financiers, dans le délai qu'il indique, l'autorisation de contracter prévue à cette loi.

Je vous remercie pour votre collaboration et soyez assuré que j'apprécie votre engagement dans la lutte contre la corruption et la collusion.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Maire, mes meilleurs vœux à l'occasion du Temps des Fêtes.

Le président du Conseil du trésor et  
ministre responsable de l'Administration gouvernementale



STÉPHANE BÉDARD

- c. c. M. Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire  
M. Jean-François Lisée, ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur